



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

DELIBERATION N° DEL045-20

L'an deux mille vingt, le 25 juin 2020 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 18 juin 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, A. LAMY, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoirs :

M. BACHIMON Alizé (Pouvoir à Sylvie Cussigh, en date du 25 juin 2020)
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 juin 2020)

MADAME SYLVIE SAUNIER-CAILLY A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Désignation des représentants de la commune à l'association Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie (ADPA).

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite au renouvellement du conseil municipal et en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siégeront au sein de l'ADPA.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune à l'association Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie.

Les candidatures proposées sont :

Titulaire	Suppléante
• Sandrine PRUNIER	• Pascale CONINX

Titulaire	Suppléante
• Sylvain STAMBOULIAN	• Anaïs TOURRE

Nombre de suffrages exprimés : 29

Titulaire	Suppléante	Nombre de voix obtenues
• Sandrine PRUNIER	• Pascale CONINX	22

Titulaire	Suppléante	Nombre de voix obtenues
• Sylvain STAMBOULIAN	• Anaïs TOURRE	7

Conclusions : Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, par 22 voix pour Sandrine PRUNIER et Pascale CONINX et 7 voix pour Sylvain STAMBOULIAN et Anaïs TOURRE, Sandrine PRUNIER déléguée titulaire et Pascale CONINX déléguée suppléante en tant que représentantes de la commune au sein de l'ADPA (Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie).

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.